



GLOBAL OCEANS CONFERENCE 2010

ENSURING SURVIVAL, PRESERVING LIFE, IMPROVING GOVERNANCE

Oceans, Climate, Biodiversity: From Copenhagen 2009 to Nagoya 2010
May 3–7, 2010, UNESCO, Paris, France

Celebrating the 50th Anniversary of the Intergovernmental Oceanographic Commission, UNESCO
Celebrating the International Year of Biodiversity 2010



5^{ème} Conférence mondiale sur les Océans, les Côtes et les Iles : Garantir la survie, préserver la vie, améliorer la gouvernance 3-7 mai 2010, UNESCO, Paris, France

Déclaration finale des co-Présidents 7 mai 2010

La 5^{ème} Conférence mondiale sur les Océans, les Côtes et les Iles, qui s'est réunie du 3 au 7 mai 2010 à l'UNESCO à Paris, a réuni 859 experts de 80 pays représentant tous les secteurs de la communauté mondiale des océans — gouvernements, agences internationales, organisations non gouvernementales, industrie, groupes scientifiques, universités, musées et aquariums — pour faire avancer le programme mondial sur les océans sur trois questions politiques majeures affectant les océans : climat et océans, perte de biodiversité marine et amélioration de la gouvernance. Cette manifestation a également célébré le 50^{ème} anniversaire de la Commission océanographique intergouvernementale et l'Année internationale de la Biodiversité 2010.

Selon l'évaluation prédominante de la Conférence, les divers engagements et objectifs internationaux convenus au Sommet mondial de 2002 sur le Développement durable (SMDD) et dans d'autres forums sur la question n'ont pas été tenus au niveau mondial, bien que des exemples notables de succès aient été enregistrés aux niveaux régional, national et local. De la même façon, même si l'on a pu constater une sensibilisation et une visibilité considérablement accrues du thème des océans auprès des responsables politiques et du grand public au cours de la dernière décennie, les océans ont néanmoins été largement absents des négociations sur le climat, la perte de biodiversité se poursuit à un rythme alarmant et la mise en œuvre d'une gestion basée sur les écosystèmes et d'une gestion intégrée des zones côtières pétine.

Une plus forte mobilisation politique est nécessaire dans et entre les pays côtiers du monde pour pouvoir bénéficier pleinement de la mise en œuvre d'approches et de principes communs de gestion des océans et des zones côtières, tels que la gestion basée sur les écosystèmes, la gestion intégrée des côtes et des océans, l'aménagement du territoire marin et les aires marines protégées (AMP). On constate toutefois des signes positifs indiquant qu'un nombre croissant de pays ont mis en place — ou sont en train de le faire — des politiques intégrées des océans basées sur les principes communs de gouvernance océanique.

Convaincus de la nécessité de progresser sur les questions de climat et d'océans, de perte de la biodiversité marine et de mise en œuvre d'une approche écosystémique intégrée, et eu égard à la nécessité d'établir un consensus sur les options politiques entre les différents pays, régions et intérêts, et de favoriser l'équité de celles-ci, les co-présidents de la Conférence ont proposé la vision suivante, développée sur la base des discussions de la Conférence, pour examen par les autorités nationales et internationales.

Conference Co-Chair

Ambassador Laurent Stefanini
Ambassador for the Environment,
Ministry of Foreign and European Affairs, France

Conference Coordinator

Mr. Frederick Hershers
Secrétariat Général de la Mer
16 boulevard Raspail
75007 Paris, France
Email: frederick.hershers@pm.gouv.fr
Fax: (33) 01 42 75 66 68

Conference Co-Chair

Dr. Wendy Watson-Wright, Executive Secretary
Intergovernmental Oceanographic Commission (IOC)
UNESCO

Conference Coordinator

Mr. Julian Barbieri
Intergovernmental Oceanographic Commission
UNESCO 1, rue Miollis
75732 Paris Cedex 15 France
Email: j.barbieri@unesco.org
Tel: (33 1) 45 68 40 45; Fax: (33 1) 45 68 58 12

Conference Co-Chair

Dr. Biliana Cicin Sain,
Co-Chair and Head of Secretariat
Global Forum on Oceans, Coasts, and Islands

Conference Coordinator

Dr. Miriam C. Balgos
Global Forum on Oceans, Coasts, and Islands
Gerard J. Mangone Center for Marine Policy
University of Delaware, Robinson Hall 301
Newark, Delaware, USA 19716
Email: mbalgos@udel.edu
Tel: 1-302-831-8086; Fax: 1-302-831-3668

1) Garantir la survie : Océans, climat et sécurité

Les océans jouent un rôle majeur dans la régulation des conditions climatiques et les changements des conditions atmosphériques auront des impacts profonds sur le fonctionnement des écosystèmes océaniques. Le réchauffement et l'acidification des océans ainsi que la montée du niveau des mers entraîneront des changements durables auxquels il sera peut-être difficile, et dans certains cas impossible, de s'adapter. Les océans ont par exemple absorbé 30% du CO₂ atmosphérique au cours des 200 dernières années, ce qui a augmenté leur acidité. Ce processus ainsi que d'autres impacts ont d'énormes implications non seulement pour la moitié de la population mondiale qui vit dans des zones côtières — dans 183 Etats côtiers, y compris 44 petits Etats insulaires en développement (PEID), mais aussi pour l'avenir de la planète tout entière.

Pour les populations côtières partout dans le monde et spécialement pour les PEID, freiner le changement climatique en opérant de vastes réductions des émissions de gaz à effet de serre à court terme et grâce à des financements immédiats et adéquats permettant de déployer des mesures d'adaptation, est d'une importance cruciale et constitue dans bien des cas une question de survie.

RECOMMANDATION 1 : Lancer une initiative océanique et climatique globale au sein et en dehors du processus de négociations de la CCNUCC

Cette initiative devrait inclure les éléments suivants :

- (i) *L'atténuation* qui met l'accent sur le rôle positif que peuvent jouer les océans dans l'atténuation du réchauffement mondial, obtenue par exemple par l'utilisation de puits de carbone naturels dans les zones côtières, la réduction des émissions de CO₂ générées par les activités maritimes, le développement d'énergies renouvelables à partir des océans et le captage et le stockage du CO₂ ;
- (ii) Des mesures d'*adaptation* à mettre en œuvre par l'intermédiaire des institutions de gestion intégrée des côtes et des océans aux niveaux local et régional, contribuant à améliorer la préparation, la résilience et les capacités d'adaptation des communautés qui dépendent des ressources marines et côtières pour leur subsistance et leur sécurité alimentaire ;
- (iii) Des programmes ciblés sur le *développement des capacités, l'éducation et la sensibilisation du public* pour préparer les responsables nationaux, locaux et le public à faire face aux changements climatiques ; et
- (iv) Des mesures visant à faire face aux problèmes liés à de possibles *déplacements de populations côtières* résultant des changements climatiques.

2. Inventaire et suivi des progrès dans la réduction de la perte de biodiversité et mise en place de réseaux d'aires marines protégées

Le déclin de la biodiversité est un grave défi mondial, à l'instar du changement climatique. Les écosystèmes nous fournissent les ressources vitales de base, notamment la nourriture, l'eau douce, le bois, les fibres, les ressources génétiques, des médicaments et des produits culturels. Ces services sont dispensés par la biodiversité, qui constitue la base des services apportés par les écosystèmes. Ils sont essentiels pour assurer et préserver les moyens de subsistance et garantissent la santé des communautés, leur sécurité et leur bien-être.

Les dirigeants mondiaux ne sont pas parvenus à tenir les engagements — pris en 2002 — de réduire le taux mondial de perte de biodiversité à l'horizon 2010 et ont plutôt constaté un déclin alarmant de la biodiversité à l'échelle planétaire, même s'il y a eu des exemples de réussite notables aux niveaux national et local.

RECOMMANDATION 2 : Dans le contexte de l'Année internationale de la Biodiversité 2010, il est recommandé :

- d'élaborer, dans le cadre du processus de la Convention sur la diversité biologique, un mandat de Nagoya sur les océans afin de permettre le renouvellement du mandat de Djakarta sur la diversité biologique marine et côtière.*
- de promouvoir la création d'une plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).*

De telles initiatives devraient viser à soutenir la mise en œuvre d'une gestion basée sur les écosystèmes, à l'échelle appropriée, notamment — entre autres outils de gestion — par l'extension de la couverture des AMP et la création de réseaux cohérents d'AMP qui soient représentatifs de tout l'éventail de la biodiversité des océans, y compris les grands fonds et les zones pélagiques, et dans des zones sous et hors juridiction nationale.

Les interactions entre communauté scientifique et gouvernements doivent être renforcées par des mécanismes tels que la proposition de création d'une IPBES pour promouvoir les échanges entre scientifiques et responsables politiques, à l'instar du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour le changement climatique, et doivent être coordonnées de façon adéquate avec le processus périodique de notification et d'évaluation mondiale de l'état du milieu marin sous l'égide des Nations Unies. En outre, les interactions entre gouvernements, communauté scientifique et communautés locales devraient être renforcées afin d'incorporer les savoirs locaux et traditionnels sur la biodiversité marine dans le processus de prise de décision.

3. Mettre en œuvre les meilleures pratiques en matière de gestion des océans et des côtes intégrée, basée sur les écosystèmes, aux niveaux local, national et régional et dans les zones hors juridiction nationale

Face à la l'accroissement des conflits sur les ressources et entre utilisateurs dans les zones océaniques, les gouvernements nationaux et les autorités internationales ont reconnu la nécessité d'adopter une approche écosystémique plus intégrée de la gestion des océans. Le Sommet mondial de 2002 sur le Développement durable a ainsi appelé à encourager à « l'application, d'ici à 2010, de l'approche écosystémique » ; à « promouvoir, au niveau national, une gestion intégrée des côtes et des océans » et à « encourager et aider les États côtiers à élaborer des politiques relatives aux océans et à mettre en place des mécanismes de gestion intégrée des zones côtières ».

RECOMMANDATION 3 : Des stratégies adéquates et imbriquées à différentes échelles (du local au mondial) doivent être élaborées pour une gestion des océans et des côtes basée sur les écosystèmes aux niveaux local, national et régional et dans les zones hors juridiction nationale.

La définition et la mise en œuvre de ces stratégies doivent être pleinement soutenues/étayées par des outils et techniques communs, des connaissances, un suivi et des évaluations, des mécanismes financiers et une évaluation à l'attention des décideurs.

Les Nations Unies devraient faire progresser les discussions sur les options permettant d'avancer vers une gestion intégrée, écosystémique, des zones marines hors juridiction nationale (ZMHJ), notamment du point de vue de la reconnaissance de principes communs de gouvernance océanique, de normes et de procédures pour l'Évaluation de l'Impact sur l'Environnement et la désignation des aires marines protégées dans les zones hors juridiction nationale.

Un processus régulier de rapport global et d'évaluation de l'état de l'environnement marin sous l'égide des Nations Unies est nécessaire et devrait être mis en place dès que possible. Le processus périodique devrait être coordonné avec les travaux de l'IPBES.

Étant donné qu'il est évident que l'engagement des parlementaires est indispensable pour permettre d'appuyer l'adoption d'une législation sur la gouvernance intégrée des océans dans les pays du monde entier, et à la suite de discussions initiales sur cette question par les parlementaires lors de la Conférence mondiale sur les océans 2010, le Forum mondial facilitera la mise en place d'un réseau international des parlementaires chargés des questions des océans.

4. Prochaines étapes pour le Programme mondial sur les océans

Le Forum mondial transmettra ces messages dans les diverses enceintes internationales débattant des océans, notamment la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (22 septembre 2010) et en particulier à travers l'organisation des Journées de l'Océan:

- à la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP 10) qui se tiendra à Nagoya, au Japon (23 octobre 2010)
- à la Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (COP 16) à Cancun (décembre 2010).